

FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
DE PARIS - SPF 75

6 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS 18

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Aux membres de la Fédération

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération du Secours Populaire Français de Paris, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » relative à la première application du règlement ANC N°2022-06 ainsi que la valorisation des contributions volontaires en nature.

Nous vous informons également que les données figurant dans la partie présentation de la Fédération n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la gestion.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Jérôme SZLIFKE

Commissaire aux Comptes

Bilan

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles	60 349	6 846	53 503	42 421
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	60 349	6 846	53 503	42 421
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 467 447	2 497 447	3 970 000	4 110 442
Terrains	442 449		442 449	442 449
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	5 463 628	2 120 359	3 343 269	3 523 380
Installations techniques, matériel et outillage industriels	105 813	96 853	8 961	7 297
Autres immobilisations corporelles:	380 040	280 235	99 804	107 784
<i>Installations générales, agencements divers</i>	17 651	11 087	6 563	9 262
<i>Matériel de transport</i>	168 536	107 957	60 579	77 432
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	155 762	137 810	17 952	5 047
<i>Mobilier</i>	38 091	23 381	14 711	16 042
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	75 517		75 517	29 532
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	35 781		35 781	36 824
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	35 781		35 781	36 824
I. Actif immobilisé	6 563 578	2 504 293	4 059 285	4 189 687
Stocks et en cours	5 518		5 518	8 858
Autres approvisionnements	5 518		5 518	8 858
Marchandises				
Créances	794 699		794 699	968 820
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	193 024		193 024	190 521
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances (dont produits à recevoir)	571 805		571 805	778 298
Charges constatées d'avance	29 870		29 870	
Valeurs mobilières de placement et FNS	2 480 551		2 480 551	2 285 017
Disponibilités	456 939		456 939	527 013
Charges constatées d'avance N-1				20 193
II. Actif circulant	3 737 707		3 737 707	3 809 901
III. Ecart de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	10 301 285	2 504 293	7 796 992	7 999 588

Bilan

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2025

En Euros	Année 2025	Année 2024
Fonds propres sans droit de reprise	780 539	780 539
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Projet associatif et réserves		1 271 343
Report à nouveau	4 075 753	2 573 011
Excédent ou déficit de l'exercice	243 912	231 398
Situation nette (sous-total)	5 100 204	4 856 292
Subventions d'investissement	706 257	761 549
I. Fonds propres	5 806 461	5 617 842
Ecart de combinaison		
II. Ecart de combinaison		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	968 377	1 241 683
III. Fonds reportés et dédiés	968 377	1 241 683
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
IV. Provisions		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	392 184	436 541
Emprunts et dettes financières diverses SPF		
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 862	285 704
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	187 218	200 902
Dettes sur immobilisations	166 712	185 690
Autres dettes (dont charges à payer)	7 248	10 133
Produits constatés d'avance	15 929	21 093
V. Dettes	1 022 153	1 140 063
VI. Ecarts de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	7 796 991	7 999 588



Compte de résultat

Exercice : 2025

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

En Euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	24 000	24 000
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	4 264 214	4 525 821
Concours publics et subventions d'exploitation	652 592	507 134
Ressources liées à la générosité du public	3 022 987	3 085 249
<i>Dons manuels</i>	2 401 724	2 440 973
<i>Mécénats</i>	621 262	644 276
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la GP</i>		
Contributions financières	588 635	933 438
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 680
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	401 140	437 569
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	293 114	315 260
<i>Produits d'initiatives</i>	105 624	122 309
<i>Autres</i>	2 403	
Utilisations des fonds dédiés	534 005	529 856
I - Produits d'activité	5 223 359	5 520 927
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Achats de marchandises, matériels et fournitures	591 175	537 949
Variations de stock	3 341	150
Autres achats	247 301	222 752
Services extérieurs	452 290	474 485
Autres services extérieurs	507 411	581 540
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	654 308	917 589
Impôts, taxes et versements assimilés	116 851	114 603
Salaires	1 040 776	1 003 858
Cotisations sociales	520 529	479 322
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	231 124	227 185
- <i>sur immobilisations</i>	231 124	227 185
- <i>sur immobilisations destinées à être cédées</i>		
- <i>sur actif circulant</i>		
- <i>pour risques et charges</i>		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	410 359	345 902
Reports en fonds dédiés	260 699	487 155
II - Charges d'activité	5 036 164	5 392 488
Résultat d'activité	187 195	128 438
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	72 538	61 951
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
III - Produits financiers	72 538	61 951

IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	15 821	17 473
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
IV - Charges financières	15 821	17 473
Résultat Financier	56 717	44 478
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		24 197
		67 625
		0
V - Produits exceptionnels		91 822
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		18 390
		0
		14 949
VI - Charges exceptionnelles		33 340
Résultat Exceptionnel		58 482
VII - Ecart de combinaison		0
VII - Ecart de combinaison		0
Résultat Combinaison		0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	5 295 897	5 674 699
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	5 051 985	5 443 301
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	243 912	231 398
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	3 065 664	2 212 658
Prestations en nature	317 870	237 283
Dons en nature	1 683 780	1 665 259
Total	5 067 313	4 115 201
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	3 065 664	2 212 658
Prestations en nature	317 870	237 283
Secours en nature	1 683 780	1 665 259
Total	5 067 313	4 115 201

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération de PARIS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2025

MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en œuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	8
Présentation des comptes	8
Méthode générale	8
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	9
Durée de l'exercice et date de clôture	10
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	10
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	11
Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	12
Subventions d'investissements	12
Fonds reportés sur legs et donations	12
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	13
Provisions pour risques et charges	13
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	13
Compte d'emplois des ressources	13
Evénements postérieurs à la clôture	14
IV. Informations complémentaires	15
Rémunération des dirigeants	15
Honoraires des commissaires aux comptes	15
Engagements hors bilan	15
V. Informations relatives au bilan	16
Actif	16
Passif	20
VI. Informations relatives au compte de résultat	23
Ventilation par nature des produits d'activités	23
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025	25
Effectif	27
Résultat exceptionnel	27
VII. Autres informations	28
Contributions volontaires en nature	28
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	30
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	30
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	33

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2025

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération de PARIS

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 10

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 1

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 11 230

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 3 440

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 24

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)	
Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice	Secours Populaire France – Association Nationale
	9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris
	Inscription RNA : W751227400

II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été fortement impacté par :

1. La préparation d'un projet associatif 2026-2028

En 2025, nous avons préparé et voté un projet associatif sur 3 ans qui prévoit notamment un accroissement de certaines activités, l'ouverture/la fermeture de certaines antennes, la fermeture de notre vestiaire physique, une recherche de financements plus poussée et une réorganisation de notre Fédération.

2. Congrès départemental 2025

Cette année, comme tous les deux ans, nous avons organisé un congrès départemental, le 8 novembre 2025, pour notre association. Une nouvelle liste des dirigeants a été votée, avec un nouveau Secrétaire Général, qui n'aura pas le double rôle Secrétaire Général/Directeur Général.

Un congrès national a également été organisé par le Secours populaire Français National. Un peu plus de 15 personnes de notre Fédération y ont participé.

3. Amortissements

Cette année, nos amortissements sont moins importants que ceux de l'année dernière, dans la mesure où nous avons fait en 2024 des cessions d'immobilisations qui ont engendré des dotations aux amortissements exceptionnels de 15K€ (mises au rebut et sorties).

4. Fonds dédiés

Nos fonds dédiés diminuent chaque année un peu plus. En effet, nous avons collecté de nombreux dons affectés pendant la période covid, et nous avons mis quelques années pour mettre en place des activités à la hauteur de ces ressources. Cependant, nous avons maintenant des charges qui dépassent nos ressources courantes et nous avons bientôt fini d'épuiser toutes ces réserves. Nous mettons donc en place des moyens humains afin de collecter davantage de fonds, notamment des ressources privées d'entreprises et de fondations.

La variation de notre stock de fonds dédiés a significativement augmenté cette année (273K€ de différence reprise/report) dans la mesure où nous avons reçu en décembre 2024 137K€ pour l'urgence à Mayotte, qui avaient été reportés au compte de résultat. Cette année, nous n'avons pas eu de ressources aussi significatives qui n'ont pas pu être utilisées cette année, ce qui crée un écart plus grand entre notre consommation et notre report de fonds dédiés.

5. Activité de l'équipe solidarité internationale

Comme dit précédemment, nous avons collecté 137K€ de dons fin 2024 pour soutenir des associations à Mayotte. Nous avons fait des partenariats cette année avec deux associations à Mayotte. Cela a engendré une reprise de fonds dédiés de 120K€.

6. SolidArt 2025

Dans le cadre de notre événement SolidArt, nous avons collecté 260K€ et nous avons seulement 194K€ de charges en face. Cela nous a permis d'avoir un bénéfice direct de 66K€ affecté à nos activités Vacances. Cependant, cela n'a pas suffi à compenser les charges liées aux vacances. Nous avons donc fait une reprise de fonds dédiés de 19,5K€.

7. Subventions d'exploitation

Nous avons considérablement augmenté nos ressources en subventions d'exploitation : 29%. Cela est dû à :

Une augmentation de notre quote-part de subvention d'investissement. Les amortissements de nos travaux à Montcalm sur une année complète permettent de débloquer une plus grande quote-part de subvention d'investissement ;

Une augmentation du nombre de subventions provenant notamment de la DRIHL et de la CAF ;

Une augmentation en montant de certaines de nos subventions.

8. Autres produits de gestion

Nous avons une baisse de 10% de nos autres produits de gestion entre 2024 et 2025 qui est due principalement à :

Une baisse de nos legs/assurances-vie. En effet, nous avons perçu seulement deux assurances-vie, avec un montant moins important qu'en 2024 (-62%) ;

Une baisse de nos ressources provenant du SPF National et d'autres Fédérations du SPF. Cela s'explique en grande partie par le fait que le SPF National nous avait rétrocedé une subvention de la Région IDF, en 2024, pour soutenir des associations au Maroc. En outre, nous avons reçu plus de reversements d'autres Fédérations pour soutenir des projets de solidarité internationale (plus particulièrement celui au Maroc).

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents constituant les états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- **Référentiel comptable utilisé**

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose, pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

- **Application des conventions comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément

aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- **Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.**

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération de PARIS sont les suivantes :

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 55K € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », concernent des remboursements de formation et des prises en charges de frais, pour un montant de 3 680 €. À compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés au crédit des comptes de charges d'exploitation appropriés.

- **Valorisation des contributions volontaires en nature**

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

En 2024, l'heure était valorisée à 19,77€. En 2025, l'heure a été valorisée à 26,73€.

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis.

Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables concernant les amortissements sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (Conseil d'Administration du 19/12/2020).

La fédération n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 0%.

Pour 2025, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2025 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 143 490,93 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	10 968 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,96%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 4 851,51 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

Néant

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 0 €.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

Les mouvements des immobilisations :

En €uros	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et créations en 2025	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2025	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	47 475	12 875		60 349
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations incorporelles (I)	47 475	12 875		60 349
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	442 449			442 449
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	5 446 689	16 940		5 463 628
Installations techniques, matériel et outillage industriel	101 230	4 583		105 813
Autres immobilisations corporelles:	360 522	21 382	1 864	380 040
<i>Installations générales, agencements divers</i>	17 651			17 651
<i>Matériel de transport</i>	168 536			168 536
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	138 380	19 246	1 864	155 762
<i>Mobilier</i>	35 955	2 136		38 091
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	29 532	58 860	12 875	75 517
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles (II)	6 380 421	101 765	14 739	6 467 447
Immobilisations financières (III)				
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	36 824	1 958	3 000	35 781
Immobilisations financières (III)	36 824	1 958	3 000	35 781
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	6 464 720	116 598	17 739	6 563 578

Les mouvements des amortissements :

En €uros	Durée d'utilisation	Mode d'amt.	Montant en début d'exercice 2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant e fin d'exercice 2025
Frais d'établissement						
Frais d'établissement						
Donations temporaires d'usufruit	5 ans	linéaire				
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	linéaire	5 053	1 793		6 8
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)			5 053	1 793		6 8
Agencements et aménagements de terrain	10 à 20 ans	linéaire				
Constructions	10 à 50 ans	linéaire	1 923 308	197 051		2 120 3
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 10 ans	linéaire	93 933	2 920		96 8
Autres immobilisations corporelles:		linéaire	252 739	29 361	1 864	280 2
<i>Installations générales, agencements divers</i>	5 à 10 ans	linéaire	8 389	2 698		11
<i>Matériel de transport</i>	4 à 5 ans	linéaire	91 104	16 854		107
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	3 ans	linéaire	133 333	6 341	1 864	137
<i>Mobilier</i>	5 à 10 ans	linéaire	19 913	3 468		23
Amortissements des immobilisations corporelles (II)			2 269 980	229 332	1 864	2 497 4
TOTAL GENERAL (I+II+III)			2 275 033	231 125	1 864	2 504 2

L'état des stocks au 31/12/2025 :

En €uros	Stocks au 01/01/2025	Reprise de stocks au 31/12/2025	Nouveaux stocks au 31/12/2025	Stocks au 31/12/2025
Stocks des autres approvisionnements	8 858	8 858	5 518	5 518
Stocks des marchandises				
TOTAL	8 858	8 858	5 518	5 518

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

En €uros	Année 2025
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	75 517
Participations	
Autres titres immobilisés	35 781
Prêts	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	193 024
Autres créances:	571 805
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	8 762
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	169 746
<i>Autres</i>	393 297
Créances reçues par legs ou donations	
Charges constatées d'avance	29 870
TOTAL	905 997

Les mouvements de trésorerie :

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	2 285 017	2 480 551
<i>Placements divers</i>	601 031	680 183
<i>OPCVM</i>	50 753	102 622
Fonds National de Solidarité	1 633 234	1 697 746
Comptes courants	506 519	431 983
Caisses	20 494	24 956
TOTAL	2 812 030	2 937 490

Les produits à recevoir :

En €uros	Année 2025
Avances et acomptes versés sur commande	
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	
Autres créances:	172 148
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	2 402
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	169 746
<i>Autres</i>	
Produits à recevoir	15 198
TOTAL	187 346

Le détail des charges constatées d'avance :

En €uros	Année 2025
Exploitation courante	29 870
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	29 870

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

Etat des emprunts et des dettes financières :

En €uros	Capital restant dû au 01/01/2025	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2025
Emprunts auprès des établissements de crédit:	436 541	44 357		392 184
<i>Emprunts</i>	436 541	44 357		392 184
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>				
Emprunts auprès de structures SPF				
TOTAL	436 541	44 357		392 184

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

En €uros	Année 2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	392 184
<i>Emprunts</i>	392 184
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	
<i>Dettes financières</i>	
Emprunts auprès des structures SPF	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 862
Dettes fiscales et sociales:	187 218
<i>Personnel</i>	70 785
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	97 740
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	18 693
Dettes sur immobilisations	166 712
Autres dettes	7 248
Produits constatés d'avance	15 929
TOTAL	1 022 153

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
En €uros	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	780 539							780 539
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 271 343	-1 271 343						
Report à nouveau	2 573 011	1 502 742						4 075 753
Excédent ou déficit de l'exercice	231 398	-231 398		243 912				243 912
Situation nette	4 856 292			243 912				5 100 204
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissement	761 549					55 293		706 257
Provisions réglementées								
TOTAL	5 617 842			243 912		55 293		5 806 461

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations				
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	7 954	10 186	800	17 340
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	25 532		19 088	6 444
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	1 208 197	250 512	514 117	944 593
TOTAL	1 241 683	260 699	534 005	968 377

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En €uros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	24 000	24 000
Concours publics et subventions d'exploitations	652 592	507 134
Dons manuels	2 401 724	2 440 973
Mécénats	621 262	644 276
Legs, donations et assurances-vie		
Autres produits liés à la GP		
Contributions financières	588 635	933 438
Reprises sur provision et transferts de charges		3 680
Utilisations des fonds dédiés	534 005	529 856
Participations des destinataires de la solidarité	293 114	315 260
Produits d'initiatives	105 624	122 309
Autres produits	2 403	
TOTAL	5 223 359	5 520 927

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

En €uros	Année 2025
Montant perçu au titre d'assurances-vie	117 849
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES :	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	117 849

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En €uros	Année 2025
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	
Subventions internationales	
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	
Subventions régionales	153 616
Subventions départementales	66 600
Subventions communales	180 100
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	91 573
Subventions Publiques Diverses	63 000
Subventions emplois aidés	42 410
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	
TOTAL	597 300

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025

(VERSION SYNTHÉTIQUE [1])

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Afrique du sud	10,00€
Allemagne	1 140,00€
Australie	50,00€
Autriche	30,00€
Belgique	2 368,00€
Brunéi Darussalam	38,00€
Canada	365,00€
Costa Rica	15,00€
Danemark	505,00€
Espagne	83,00€
États-Unis	1 680,00€
Fidji	15,00€
Finlande	30,00€

Hong-Kong	88,00€
Irlande	70,00€
Italie	3 620,00€
Japon	340,00€
Luxembourg	55,00€
Malaisie	600,00€
Mexique	390,00€
Norvège	265,00€
Pays-Bas	4 055,00€
Portugal	940,00€
Roumanie	25,00€
Royaume-uni	1 974,00€
Singapour	25,00€
Suède	60,00€
Suisse	2 059,00€

[1] La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 24.

Répartition des effectifs par catégorie :

Effectif moyen employé pendant l'exercice	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	17
Cadres et ingénieurs	7
Total	24

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2025 est inhérent à un (des) évènement(s) majeur(s) et inhabituel(s) :
Néant

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.

Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

En euros	Année 2025
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

- ♦ Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	568 Heures	

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 26,73 € pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 568 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages suivantes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2025 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

8.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de -254 742,18 € sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 378 375,14€.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0,00€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à 123 632,96€, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED AA 075 0 00000 000099	Fédération de PARIS		2025	
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 401 724	2 401 724	2 440 973	2 440 973
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	621 262	621 262	644 276	644 276
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	117 849	117 849	307 673	307 673
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	470 786		625 765	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	497 679		551 397	
3-SUBVENTIONS	652 592		574 759	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS	534 005	514 117	529 856	390 199
TOTAL	5 295 897	3 654 952	5 674 699	3 783 121
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 795 622	2 730 385	3 682 749	2 654 761
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	5 752	4 138	57 830	41 688
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	50 920	43 375	72 645	27 870
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	303 893	258 866	478 723	183 659
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	219 659	219 659	182 299	182 299
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	46 034	46 034	61 183	61 183
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	369 406	356 725	420 718	168 761
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	260 699	250 512	487 155	462 900
TOTAL	5 051 985	3 909 694	5 443 301	3 783 121
EXCEDENT OU DEFICIT	243 912	-254 742	231 398	

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	3 065 664	3 065 664	2 212 658	2 212 658
- Prestations en nature	317 870	317 870	237 283	237 283
- Dons en nature	1 087 375	1 087 375	1 212 064	1 212 064
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature				
- Dons en nature	596 405		453 195	
TOTAL	5 067 313	4 470 908	4 115 201	3 662 006
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	4 245 031	3 771 847	3 403 164	3 061 122
- Réalisées à l'étranger	294 729	250 563	322 972	272 554
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	220 702	187 629	142 623	120 359
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	306 852	260 869	246 442	207 971
TOTAL	5 067 313	4 470 908	4 115 201	3 662 006

FED AA 075 0 00000 000099	Fédération de PARIS		2025		
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations		
- Actions réalisées par l'organisme	2 730 385	2 654 761	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 138	41 688	- Dons manuels	2 401 724	2 440 973
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	43 375	27 870	- Mécénat	621 262	644 276
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	258 866	183 659	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	117 849	307 673
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	219 659	182 299			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	46 034	61 183			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	356 725	402 833			
TOTAL DES EMPLOIS	3 659 182	3 554 292	TOTAL DES RESSOURCES	3 140 835	3 392 922
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	250 512	462 900	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	514 117	390 199
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	254 742	234 072
TOTAL	3 909 694	4 017 193	TOTAL	3 909 694	4 017 193
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	378 375	612 447
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-254 742	-234 072
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	123 633	612 447

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	3 771 847	3 061 122	- Bénévolat	3 065 664	2 212 658
- Réalisées à l'étranger	250 563	272 554	- Prestations en nature	317 870	237 283
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	187 629	120 359	- Dons en nature	1 087 375	1 212 064
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	260 869	207 971			
TOTAL	4 470 908	3 662 006	TOTAL	4 470 908	3 662 006

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 208 197	1 135 496
(-) Utilisation	514 117	390 199
(+) Report	250 512	462 900
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	944 593	1 208 197